

Octobre 2022

Plan de sobriété énergétique



La crise climatique est au cœur de toutes les préoccupations, et encore plus cet été au regard des conséquences désastreuses sur la nature et ses ressources disponibles, au premier rang desquelles, l'eau. A les élus s'attachent chaque jour à faire que la nécessaire **transition écologique** soit une réalité, et qu'elle soit **au service de celles et ceux qui en ont le plus besoin**.

À la crise climatique s'ajoutent les crises politiques et les guerres induisant la nécessité d'avoir une approche différente de la dépendance énergétique et des modes de consommation.

Depuis 2008, **la Ville de Montauban de Bretagne n'a eu de cesse de ne pas multiplier les équipements publics en agissant davantage sur leurs rénovations. Au-delà de rendre ces équipements plus efficaces notamment en termes d'énergie, nous voyons aujourd'hui les bienfaits d'une telle approche en termes d'économies énergétiques.**

Sobriété. Un mot à la mode actuellement, mais qui n'est pas inconnu dans le vocabulaire des politiques municipales de la Ville de Montauban de Bretagne. Efficacité énergétique, sobriété, ... Plusieurs mesures ont permis d'atteindre une réduction des consommations en énergies et de rendre la Ville vertueuse. Parmi les exemples, on peut citer : les travaux d'isolation du groupe scolaire Joseph Faramin (partie plafonds), le programme de rénovation de l'éclairage public avec le déploiement de leds, etc... D'autres actions sont en cours aujourd'hui comme le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Joseph Faramin (isolation par l'extérieur) ou la rénovation énergétique des 22 logements locatifs communaux dont la fin des travaux est proche.

Dans la situation actuelle que nous connaissons, un travail de plusieurs semaines, à la fois des élus et des services de la Ville, a permis d'identifier **plusieurs mesures conjoncturelles applicables pour l'hiver à venir**, que nous vous présentons dans ce dossier. Des mesures de court terme donc sont identifiées ainsi que des actions à moyen terme et que l'anticipation du long terme.

Les différentes mesures de court terme de ce plan visent à réduire, tout de suite, de 10% la consommation d'énergie des équipements municipaux. Les économies générées par ces mesures permettront de sauvegarder, partiellement, les capacités financières de la ville, et donc les services rendus aux Montalbanais et Montalbanaises, face aux charges financières exceptionnelles auxquelles elle doit et devra faire face en 2022 et 2023.

Celles-ci ont été pensées en portant attention (le plus possible) aux conséquences sur les Montalbanais et Montalbanaise concernés : écoliers, sportifs, familles, agents de la Ville, afin de leur permettre de toujours profiter des services culturels, sportifs, éducatifs, ou encore administratifs de la Ville. L'axe principal qui a guidé la réflexion des élus est de **conserver les équipements municipaux ouverts**.

Ces mesures n'auront pas d'incidence financière pour les Montalbanais et les Montalbanaises. Elles ont été choisies par les élus lorsqu'elles permettent **d'impacter significativement la réduction de la consommation énergétique de la Ville et d'envoyer un signal en faveur de la sobriété**.

➤ MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL :

Composition : F. DELOURME, D. COMMEUREUC, C. LE FUR, F. RONDACHE, N. PELERIN, D. BOULIN, JM LEPAGE, D. HERY

➤ LANCEMENT D'UNE PHASE DE CONSULTATION DES UTILISATEURS (écoles, associations, services) :

« BRAIN STORMING » à distance. Bonnes idées à formuler. Permet également d'associer et de sensibiliser ces acteurs à la démarche.

Dates : du 21 au 28 septembre 2022

A – CONSTAT : QUELS COÛTS DE L'ÉNERGIE POUR LA VILLE AUJOURD'HUI ET DEMAIN ?

ELECTRICITE / BATIMENTS MUNICIPAUX

	Conso (kWh)	Coût	Coût kWh
2019	581 942	125 479,36 €	0,22 €
2020	439 688	92 799,92 €	0,21 €
2021	512 829	90 745,41 €	0,18 €
2022*	359 774	152 070,73 €	0,42 €

* sur 8 mois

ECLAIRAGE PUBLIC

	Conso (kWh)	Coût	Coût kWh
2019	332 867	50 259,79 €	0,15 €
2020	227 428	44 689,23 €	0,20 €
2021	132 374	33 504,23 €	0,25 €
2022*	102 336	41 439,86 €	0,40 €

* sur 8 mois

FIOUL / BATIMENTS MUNICIPAUX

	Conso (L)	Coût	Coût (L)
2019	31702	27 415,19 €	0,86 €
2020	27028	20 059,34 €	0,74 €
2021	30608	25 752,20 €	0,84 €
2022*	16880	21 254,31 €	1,26 €

* sur 8 mois

GAZ / BATIMENTS MUNICIPAUX

	Conso (m ³)	Coût	Coût (m ³)
2019	44 562	36 483,62 €	0,82 €
2020	29 670	25 487,60 €	0,86 €
2021	43 804	31 526,10 €	0,72 €
2022*	23 659	18 965,58 €	0,80 €

* sur 8 mois

Le budget prévisionnel réservé à la globalité des énergies que consomment la ville était estimé à environ 220 000 € pour 2022. Les estimations réalisées font apparaître un coût énergétique 2022 de l'ordre de 400 à 450 000 €. Les hypothèses pour 2023 laissent à penser, considérant la courbe exponentielle des prix de l'énergie, un coût de l'énergie pour la ville qui se situerait autour de 700 000-800 000 €.

B – DE LA NECESSITE D'UN AUDIT ENERGETIQUE...

La question du chauffage des bâtiments municipaux est primordiale. Les créations successives d'équipements municipaux se sont effectuées de manière indépendante les unes des autres sans réflexion globale sur un management énergétique. Il en ressort une hétérogénéité d'installation de production de chaleur, et une complexité de gestion. A cela s'ajoute une vétusté de certaines installations laquelle limite les optimisations énergétiques.

Dès lors ressort la nécessité d'un audit énergétique à mener rapidement. Cet état des lieux de l'ensemble des productions de chauffage de la collectivité est en cours depuis septembre 2022.

Parallèlement, une étude d'opportunité énergétique du GS Faramin, gros consommateur d'énergie de chauffage, a été lancée. Les prescriptions de l'étude interrogeront également la question d'une mise en place d'un éventuel réseau de chaleur pouvant alimenter divers équipements.

C – DE LA NECESSITE D'UNE CAPACITE DE PILOTAGE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE...

L'audit énergétique (en cours) apportera les contours d'une action correctrice qui se voudra la plus globale possible, à moyen et long terme. A minima, une capacité effective de pilotage fin des installations de chauffage semble incontournable.

D – DES ACTIONS SIMPLES A METTRE EN ŒUVRE SANS DELAI...*

* sous réserve des possibilités techniques

ACTIONS DEJA ENGAGEES

MESURE N°1 / Eclairage public : réduction des horaires de l'éclairage public : 6h / 21h (hors centre-ville)

MESURE N°2 / Eau : coupure des fontaines

MESURE N°3 / Déplacements : mise à disposition de vélos pour les déplacements des services et des élus.

RELEVÉ DES DECISIONS COMPLEMENTAIRES (sans impact financier)

MESURE N°4 / Eclairage public : **nouvelle réduction des plages d'éclairage** : 7h / 20h (hors centre-ville).

MESURE N°5 / Eau chaude sanitaire : **suppression de l'eau chaude sanitaire** dans tous les bâtiments et équipements sportifs sauf pour les douches et points cuisine. Abaissement de la température de consigne à 55°C et coupure estivale.

MESURE N°6 / Chauffage des bâtiments : généralisation des température confort = 19°C et température éco = 16°C dans les bâtiments municipaux. **Réduction de la période de chauffe** (-30 jours, soit du 07/11 au 31/03)

MESURE N°7 / Chauffage des équipements sportifs : **suppression du chauffage dans les salles sauf pour les pratiques spécifiques sports pieds nus** (température de la salle limitée à 16°C). **Suppression du chauffage dans les vestiaires, club house et foyers**. **Réduction de la période de chauffe** (-30 jours, soit du 07/11 au 31/03).

MESURE N°8 / Extracteurs d'air : **coupure des extracteurs d'air la nuit** dans les bâtiments et équipements sportifs

MESURE N°9 / Eclairage des bâtiments et équipements sportifs : **réduction jusqu'à 30% de l'intensité** de l'éclairage dans les bâtiments et équipements sportifs.

MESURE N°10 / Eclairage des vitrines commerciales et locaux professionnels : nouvelle sensibilisation avant application de sanction (police municipale)

MESURE N°11 / Illuminations de fin d'année : **réduction de la période d'illumination** (du 02/12 au 05/12 et du 16/12 au 02/01) **et du périmètre** (suppression scénettes entrées nord et est, suppression éclairages rue de Rennes, avenue de la Gare, rue de Brest et Portail Vert)

MESURE N°12 / Regroupement des activités du centre de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi dans l'école J. Faramin (vacances de Noël et février)

RELEVÉ DES DECISIONS COMPLÉMENTAIRES (avec impact financier)

MESURE N°13 / Eau potable bâtiments : **généralisation des économiseurs d'eau** 5 000 €

MESURE N°14 / Eclairage bâtiments : **détecteurs de présence** pour limiter l'éclairage public 5 000 €

E – POUR UNE CONTINUITÉ D' ACTIONS A MOYEN TERME...

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES

MESURE N°15 / Isolation des bâtiments municipaux : les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Joseph Faramin, principal vecteur des coûts en chauffage, sont prévus en 2023. La rénovation énergétique de 22 logements locatifs a été réalisée en 2022. 1 808 284 €

MESURE N°16 / Eclairage public : nouvelle tranche du programme de rénovation de l'éclairage public (leds) est programmée en 2023. 100 000 €

MESURE N°17 / Chauffage des bâtiments municipaux : un audit énergétique des installations de chauffage des bâtiments municipaux a été lancé en août 2022. 7 000 €

ACTIONS PROGRAMMABLES FACILEMENT AVEC IMPACT FINANCIER

MESURE N°18 / Eclairage public : accélérer le programme de rénovation en dégageant une enveloppe annuelle de 60 000 € à partir de 2024. 60 000 €

MESURE N°19 / Eclairage bâtiments municipaux : consolider un programme annuel de déploiement leds dans les bâtiments municipaux dont éclairage pour certains équipements. 25 000 €

MESURE N°20 / Eclairage public : refonte du maillage des réseaux pour une adéquation entre horaires et usages 60 000 €

E – DE L' ANTICIPATION DES ACTIONS A LONG TERME AVEC ENJEU FINANCIER

➤ Projet de mandat et Prospective financière de nouveau interrogés en termes de sobriété et de transition écologique. Priorisation des actions lourdes sur les bâtiments municipaux – décret Tertiaire

➤ Intégration de l'item « sobriété énergétique » dans tous les projets de développement (ex. : éclairage public à détection sur les nouvelles urbanisations, etc...)

➤ Tendre vers un pilotage centralisé et un management énergétique des installations de chauffage

➤ Vers la création d'un réseau de chaleur urbain ?

F – L'INDISPENSABLE COMMUNICATION SUR LE SUJET

1 - PREVOIR UN POINT PRESSE

- tenir à disposition des élus DOC A et B
- participants : M. le Maire + M. Bunouf + M. Delourme

2 - SITE INTERNET

- mettre le plan de sobriété version complète : DOC A
- mettre la page picto (mesures d'urgence) + explication en partie haute : DOC B

3 - RESEAUX SOCIAUX

- mettre DOC B

4 - AFFICHAGE SUR SITE ou SUR BATIMENTS (porte(s) d'entrée principale(s))

- feuille d'information de la ville (mode paysage) DOC C
- cette feuille est à compléter suivant modifications faites à l'équipement5 - DIFFUSION MESSAGE AUX UTILISATEURS (mailing)
- envoi DOC C + DOC B

5 - DIFFUSION MESSAGE AUX UTILISATEURS (mailing)

- envoi DOC C + DOC B
- préciser :
 - qu'il ne faut pas laisser les fenêtres/portes ouvertes,
 - qu'il faut éteindre les équipements informatiques et photocopieuse la nuit (pas de veille)
 - que l'utilisation de chauffage d'appoint est strictement interdit

6 – INFORMATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

- faire copie DOC A +DOC B à Patricia

DOC A : plan de sobriété

DOC B : infographie (picto)

DOC C : information usagers